

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Du 30 mars 2018

Membres présents : 8

Membres excusés : 3 REEB Virginie (procuration à HERNANDEZ Didier)
BARTHET-FAVART Véronique (procuration à DHOUTAUT Jacques)
BAVEREL Jean-Claude (procuration à PARROD Martial)

Membre absent : 0

Ordre du Jour

- *Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2018*
- *Vote des budgets 2018*
- *Vote des taxes – impôts locaux 2018*
- *Ouverture d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe*
- *Cession terrains*
- *Logement communal – remboursement caution*
- *Affaires diverses*

1. Comptes administratifs et comptes de gestion 2017

Le Conseil constate la concordance entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion 2017.

Il approuve les comptes tels que présentés.

2. Budgets 2018

Le Conseil vote les budgets comme suit :

BOIS	Fonctionnement	Dépenses	107 091.56 €
		Recettes	107 091.56 €
	Investissement	Dépenses	20 000 €
		Recettes	20 000 €
EAU	Fonctionnement	Dépenses	58 160.39 €
		Recettes	58 160.39 €
	Investissement	Dépenses	36 499.03 €
		Recettes	36 499.03 €
COMMUNE	Fonctionnement	Dépenses	213 957 €
		Recettes	213 957 €
	Investissement	Dépenses	104 059.16 €
		Recettes	104 059.16 €

3. Impôts locaux – vote des taux 2018

Le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux

Les taux pour 2018 sont votés comme suit :

- Taxe d'habitation 9.42 %
- Taxe foncier bâti 4.93 %
- Taxe foncier non bâti 9.29 %
- CFE 12.79 %

4. Dossiers subvention ordinateur et mur du cimetière

Le Conseil municipal décide de déposer des dossiers de subvention (DETR) pour l'acquisition d'un ordinateur pour le secrétariat de mairie et un dossier pour la rénovation du mur du cimetière.

5. Ouverture d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'ouvrir un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} février 2018.

6. Cessions de terrains

- Vote (à bulletin secret) pour la vente du terrain à Monsieur BAGLIN Daniel de 154 m², au prix de 90 € / m² : accord par 10 voix pour et 1 voix contre.
- Cession de terrain à M et Mme SAINTVOIRIN à 1 € symbolique. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur. Accord du conseil à l'unanimité.

7. Logement communal – remboursement communal

Suite au départ du locataire, il y a lieu de rembourser la caution à Monsieur Lambrechts. Accord du conseil.

8. Affaires diverses.

- La commune a reçu deux recours gracieux contre le PLU : un des conjoints Tissot-Casimir pour reclasser leurs parcelles en zone UB (et non en UBa), et un de Monsieur Gelin Franz pour classer sa parcelle au bord du lac en terrain constructible.
- Forêt : la commune a reçu 3 réponses à la consultation pour travaux sylvicoles (Girod Romain, Guyon Stéphane et ONF) : le Conseil retient le moins disant, à savoir Guyon Stéphane qui propose un prix de 480 € / ha.

Vente des chablis (plus de 300 m³ et 20 m³ en forêt non soumise), à la scierie Saget.

Formation des communes forestières « Elus forestiers et Chasseurs » le 11 avril à Mouthe : Michel Bouhelier y participera.

Aménagement forestier : les élus ont eu une réunion avec l'ONF pour le futur plan d'aménagement de la forêt communale. Le Conseil n'est pas favorable à mettre en place des îlots de senescence sur le territoire de la commune.

Combe du four : quelques arbres sont à couper ou à élaguer : la commission se rendra sur place.

- Convention fourrière : une convention est signée avec la SPA qui assure le service fourrière pour la commune. La SPA demande une revalorisation du tarif, à savoir 0.80 € / habitant. Accord du conseil par 9 voix pour et 2 voix contre.
- Lotissement Pellegrini : le conseil doit donner un nom au futur lotissement. Il propose « La Combe du Four ».
- Des exercices militaires seront effectués sur la commune les 10 et 11 avril 2018.
- La cabane de chasse qui appartient à Simon Saillard doit être vendue à l'ACCA. Cette cabane est située sur du terrain communal et le Conseil décide donc de signer une convention avec l'association de chasse pour occupation du domaine public, à titre gratuite, avec tacite reconduction. Monsieur le maire est autorisé à signer cette convention.

La séance est levée à 23 h 20
Les Grangettes, le 03 avril 2018.

Le Maire,

